

## Renouvellement de la période d'essai

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Entre les soussignés,

### **L'entreprise .....**

FORME DE L'ENTREPRISE, au capital de ..... euros

Immatriculée au RCS de ..... sous le numéro : .....

Code NAF : .....

Ayant son siège social situé à .....

Numéro d'identification SIRET : .....

dont les cotisations de Sécurité sociale sont versées sous le numéro ..... à l'URSSAF de ..... située à .....,

agissant par l'intermédiaire de son représentant légal, ....., en sa qualité de .....,

ci-après dénommée l'entreprise,

d'une part,

Et :

CIVILITÉ NOM PRÉNOM DU SALARIÉ

Nationalité .....

Numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale : .....

Né(e) le ..... à .....

Demeurant à .....

d'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 – Renouvellement de la période d’essai**

La période d’essai stipulée dans le contrat de travail de Mme/M. .... conclu le ..... vient à expiration le ..... . Au terme initialement convenu, cette période sera renouvelée pour une durée de ..... comme la convention collective l’autorise, soit jusqu’à la date du ..... (*possibilité à vérifier dans la convention collective*)

Ce n’est donc qu’au terme de cette nouvelle période que le contrat de travail de Mme/M. .... deviendra définitif.

Il est expressément convenu que la période d’essai s’entend d’un travail effectif.

Si, pendant l’exécution de ladite période d’essai, le contrat de travail de ..... devait être suspendu pour quelque motif que ce soit, cette période d’essai serait prolongée d’une durée identique à la période de suspension.

Pendant cette période, chacune des parties pourra rompre le contrat à tout moment, en respectant le délai de prévenance prévu aux articles L. 1221-25 et L. 1221-26 du Code du travail (*ou à l’article .... de la convention collective*).

Les autres dispositions du contrat de travail à durée indéterminée et à temps complet restent inchangées.

## **Article 2 – Acceptation**

Le renouvellement de la période d’essai ne sera effectif qu’avec l’accord du salarié manifesté sur le présent avenant par la mention manuscrite « Bon pour accord de renouvellement de la période d’essai de façon expresse et non équivoque jusqu’à la date du ..... (*date d’échéance du renouvellement*)», au plus tard à la date d’échéance de la période d’essai en cours.

Faute d’acceptation du salarié dans ces conditions à la date d’échéance de la période d’essai en cours, cette dernière sera rompue à cette échéance.

Fait en double exemplaire,

À ..... (*lieu*), le ..... (*date*)

*Signature des parties précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

Le salarié

L'employeur